



Institut Médicalisé de Mar Vivo
Soins médicaux et de réadaptation

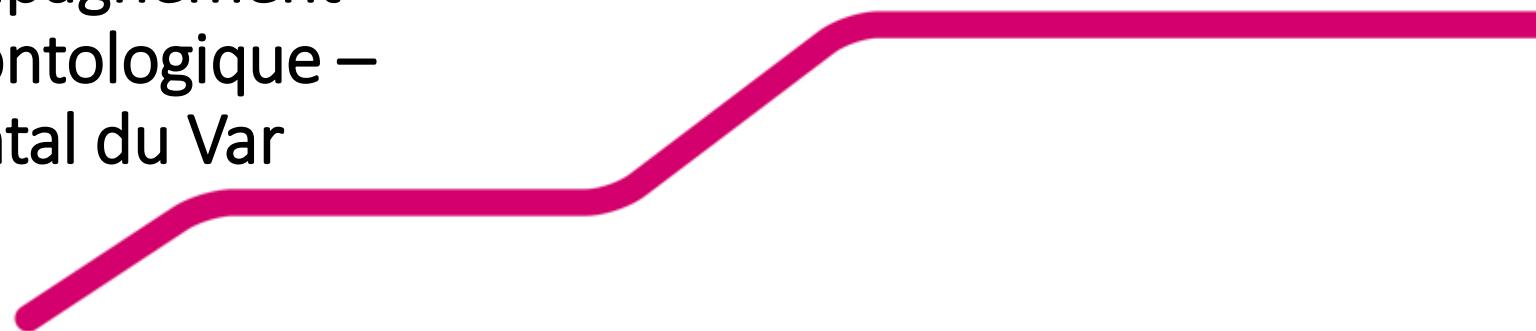


Les Jardins de Mar Vivo
Maison de retraite médicalisée

CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

MERCREDI 22 MAI 2024

Service social d'accompagnement
et de coordination gérontologique –
Conseil Départemental du Var

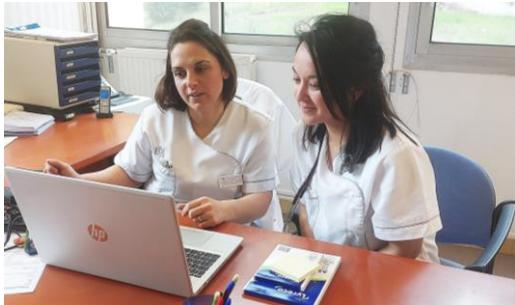


PRESENTATION DU PÔLE GERIATRIQUE DE MAR VIVO

Pôle sanitaire

- 146 Lits de SMR à orientation gériatrique
- 40 lits d'USLD

Certifié
Haute qualité
des Soins
2024



Pôle ambulatoire

HDJ Gériatrie
10 places
(A installer)



Pôle médico-social

- 47 lits d'EHPAD
(dont une unité de vie protégée 20 lits)

Evaluation
externe 2025



Label
Soins

Pôle domicile

EHPAD hors les murs
File active de 30
bénéficiaires
Pérennisé en 2022

CRT



CONTEXTE EN 2018

- ▶ Fort ancrage territorial
- ▶ Volonté de développer l'offre de soins du pôle (réunions de travail avec les équipes lors de la rédaction du projet d'établissement)
- ▶ Appel à projet lancé par l'ARS PACA en 2018 s'inscrivant dans le Schéma Régional de Santé
- ▶ Lancement de l'expérimentation en juin 2019 (30 bénéficiaires)

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF D'EHPAD HORS LES MURS

- ▶ Fluidifier le parcours de soin et de prise en charge des personnes âgées dépendantes
- ▶ Cordonner les actions et la circulation de l'information des intervenants au domicile du bénéficiaire
- ▶ Intervenir la nuit, avec des tablettes (visio-assistance) et déplacement au domicile, si besoin
- ▶ Proposer un aménagement du lieu de vie et des aides techniques
- ▶ Analyser le risque iatrogénique des traitements et favoriser les thérapies non médicamenteuses, en lien avec le médecin traitant
- ▶ Former les aidants
- ▶ Proposer des activités aux bénéficiaires et à son aidant

LES MISSIONS DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

(Arrêté du 27/04/2022 relatif à la mission de CRT pour les personnes âgées)

- ▶ Réponse à l'appel à projet ARS PACA novembre 2022 pour un déploiement du CRT en 2023
- ▶ L'objectif principal:
 - « Permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée à l'établissement. »
- ▶ Volet 1: Mobiliser des compétences et des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées
 - Les publics cibles: les personnes âgées et leurs aidants les professionnels du territoire
 - Réaliser a minima une action dans les 3 champs d'intervention suivants:
 - Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention: consultations ergothérapeute sur les risques de chute/Atelier prévention des chutes
 - Lutter contre l'isolement des personnes âgées et leurs aidants: rencontres intergénérationnelles, formation des aidants familiaux en partenariat avec France Alzheimer Var, programme RESPIRE « Maison de Sport Santé »
 - Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage de bonnes pratiques. Soirées thématiques: Insuffisances cardiaques Dr TARTIERE, les plaies et pansements Dr PLACIDI, les facteurs des fragilités en gériatrie (à venir), les soins palliatifs (à venir).

LES MISSIONS DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

(Arrêté du 27/04/2022 relatif à la mission de CRT pour les personnes âgées)

- ▶ Volet 2: Une mission d'accompagnement renforcé pour les personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD
 - Sécurisation du domicile et adaptation du logement
 - Mise en place d'un SSIAD renforcé sur le territoire
 - Adaptation du domicile sur préconisations d'un ergothérapeute
 - Mise en place d'un dispositif de téléassistance 24h/24 et 7j/7
 - Gestion des situations de crise et de soutien des aidants
 - Mise à disposition du dispositif d'Hébergement Temporaire d'Urgence
 - Organisation d'interventions à domicile de professionnels de santé (IDE de nuit)
 - Suivi renforcé autour de la personne
 - Coordination au domicile avec partage d'informations entre tous les intervenants
 - Interventions complémentaires (psychomotricien, assistante sociale...)
 - Mise en place d'actions de détection/surveillance des facteurs de risque (ateliers chutes, cuisine thérapeutiques...)
 - Mise en place d'avis de l'équipe territoriale de soins palliatifs afin de permettre le repérage précoce des soins palliatifs
 - Organisation des transitions hôpital/ville/domicile

LES MISSIONS DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

(Arrêté du 27/04/2022 relatif à la mission de CRT pour les personnes âgées)

- ▶ Volet 2: Une mission d'accompagnement renforcé pour les personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD
 - Continuité du projet de vie et lutte contre l'isolement des personnes âgées, animation de la vie sociale, appui au parcours de vie
 - Suivi des parcours de vie et mise en place d'actions de promotion de la santé
 - Développement d'activités favorisant la vie sociale du bénéficiaire, de loisirs/ lutte contre l'isolement et la fracture numérique
 - Gestion des transports liées aux prestations de soins, à la participation à la vie sociale
 - L'aide aux démarches administratives d'accès aux droits, aux soins
 - Soutien de l'aidant
 - Temps libéré
 - Articulation avec la plateforme de répit du territoire
 - Orientation vers des solutions de répit

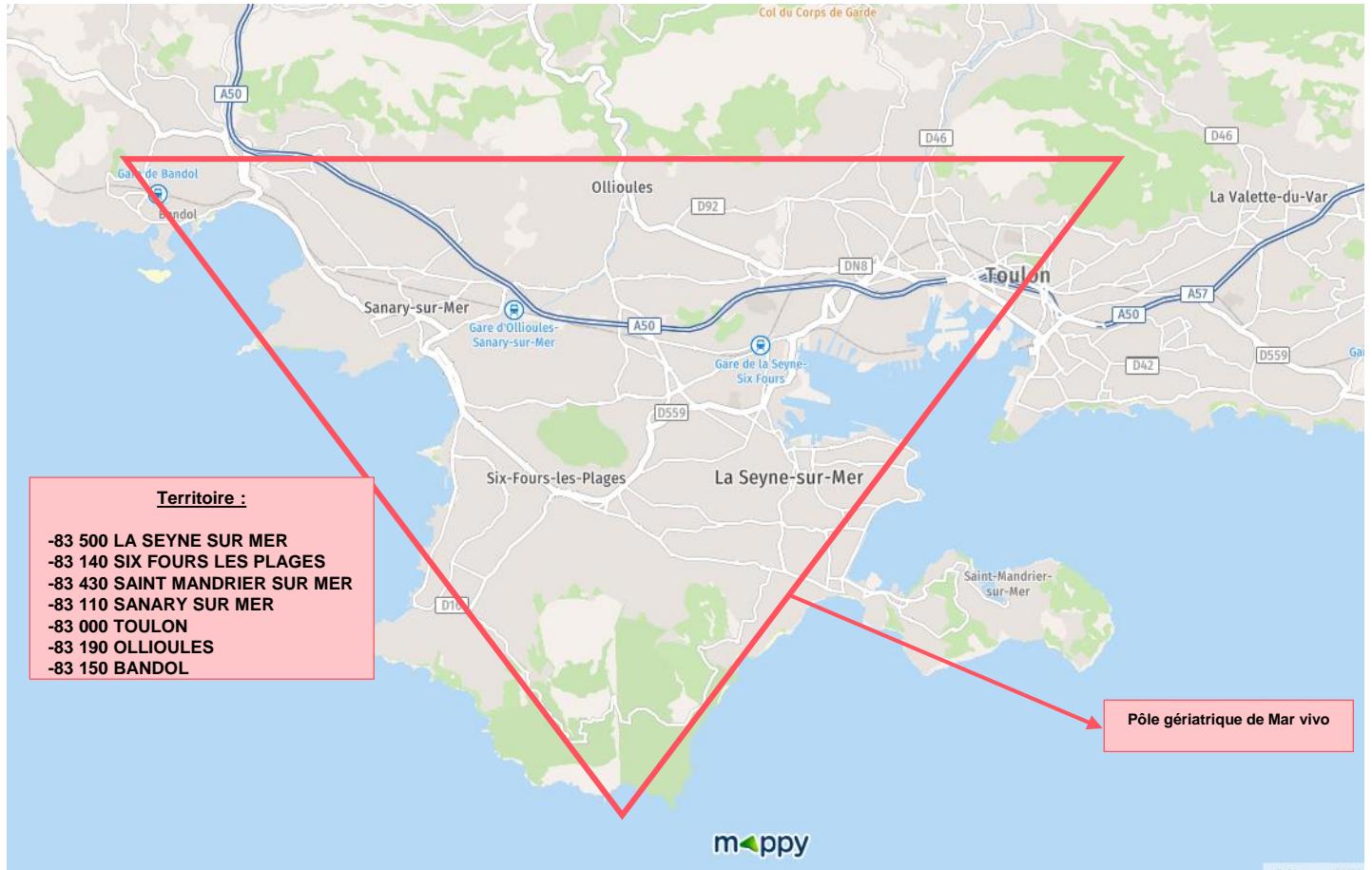
LES MISSIONS DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

(Arrêté du 27/04/2022 relatif à la mission de CRT pour les personnes âgées)

- ▶ Système d'information: AZUREZO
- ▶ Mise en œuvre des partenariats suivants:
 - Membre du Conseil d'Administration DAC VAR Ouest
 - Membre du Conseil d'Administration CPTS-LSTO
 - Equipe Territoriale Soins Palliatifs
 - France Alzheimer Var
 - Aidants Alzheimer Var
 - HAD Cap Domicile
 - SSIAD INICEA SITELLE

LES PUBLICS CIBLES

- ▶ Coordination renforcée à destination de 30 bénéficiaires
- ▶ Personnes âgées en perte d'autonomie en niveau GIR 1 à 4 à leur domicile
- ▶ L'accompagnement n'est pas limité dans le temps
- ▶ Territoire d'intervention:



EQUIPE DEDIEE

- ▶ Un médecin coordonnateur
- ▶ Une IDE de coordination
- ▶ Une ergothérapeute
- ▶ Une psychomotricienne
- ▶ Une assistante sociale
- ▶ Une auxiliaire de vie
- ▶ Deux IDE de nuit



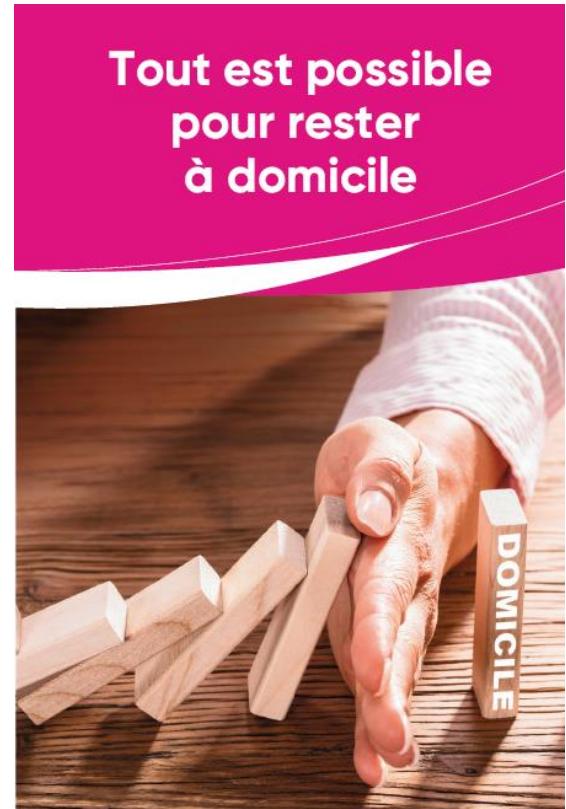
Les Jardins de Mar Vivo

104, chemin de Mar Vivo aux deux Chênes
83 500 LA SEYNE SUR MER

✉ accueil.marvivo@lna-sante.com



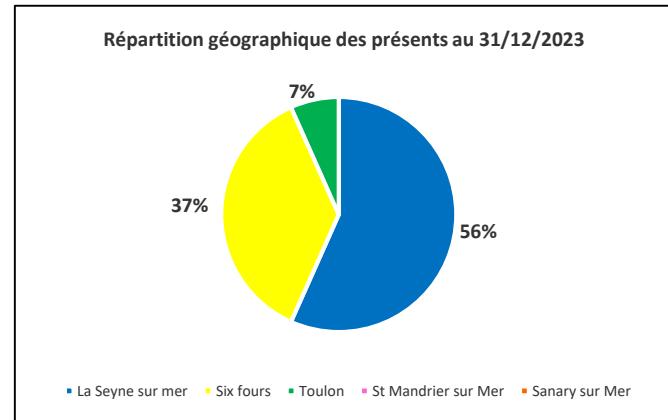
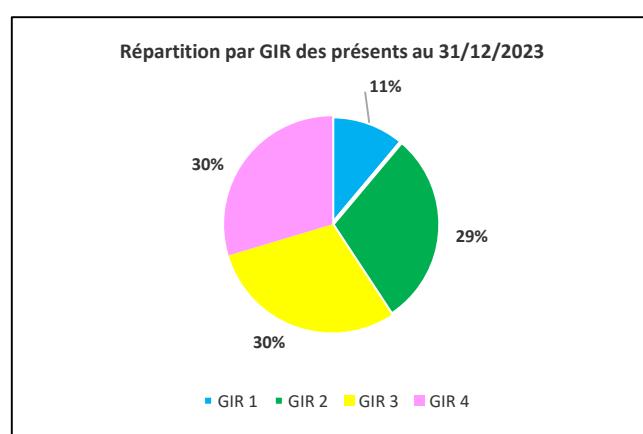
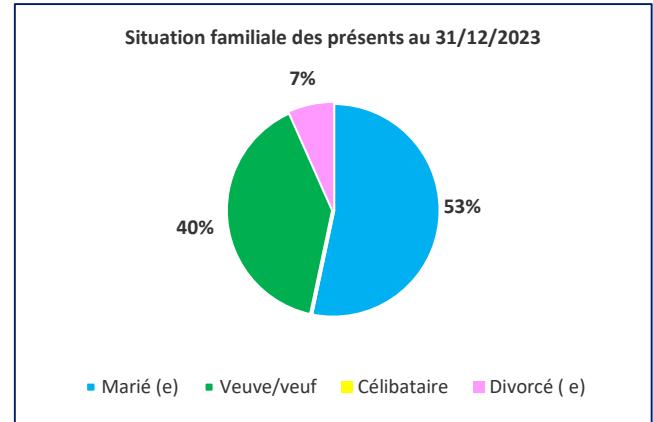
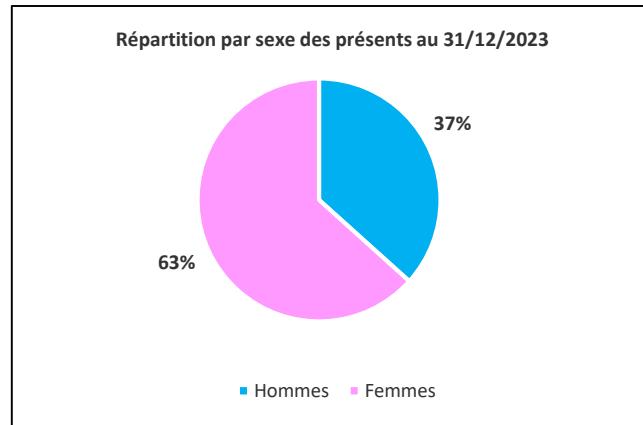
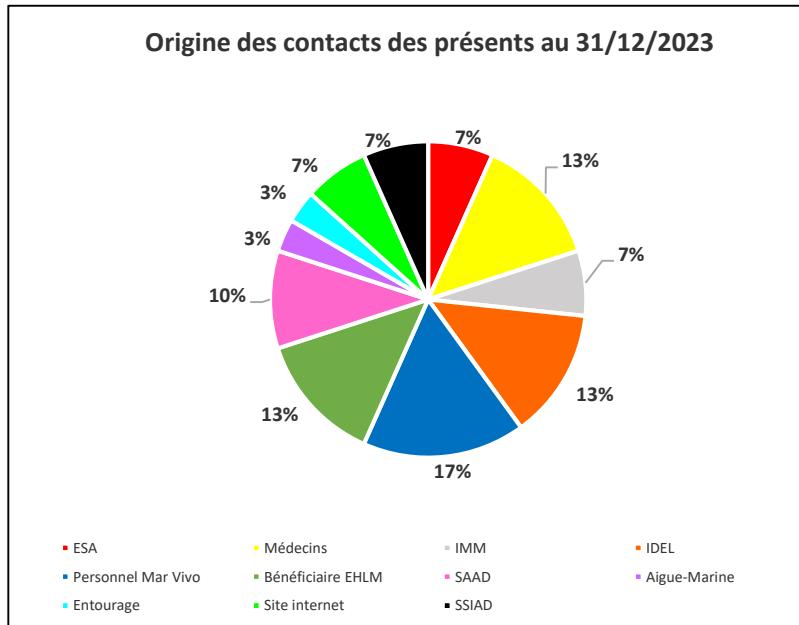
Zone d'intervention du dispositif
Centre de Ressources Territorial
de Mar Vivo



ACTIVITES DU CRT EN CHIFFRES-LES PRESENTS AU 31/12/2023

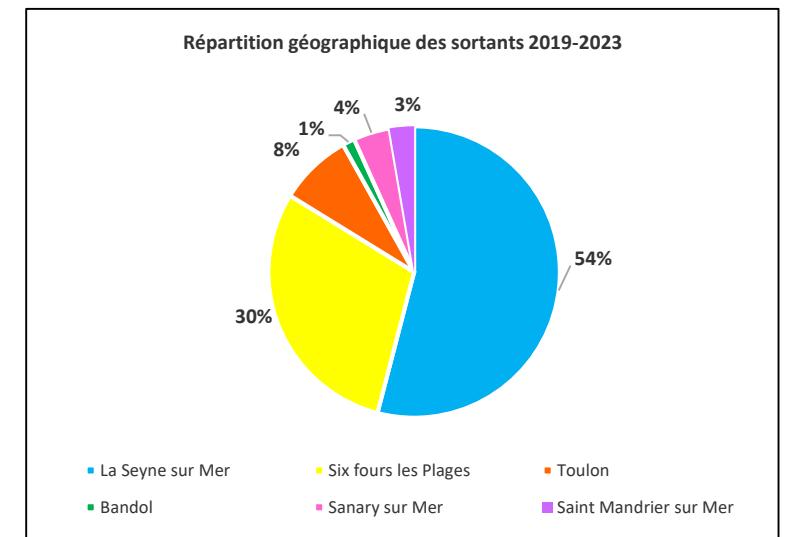
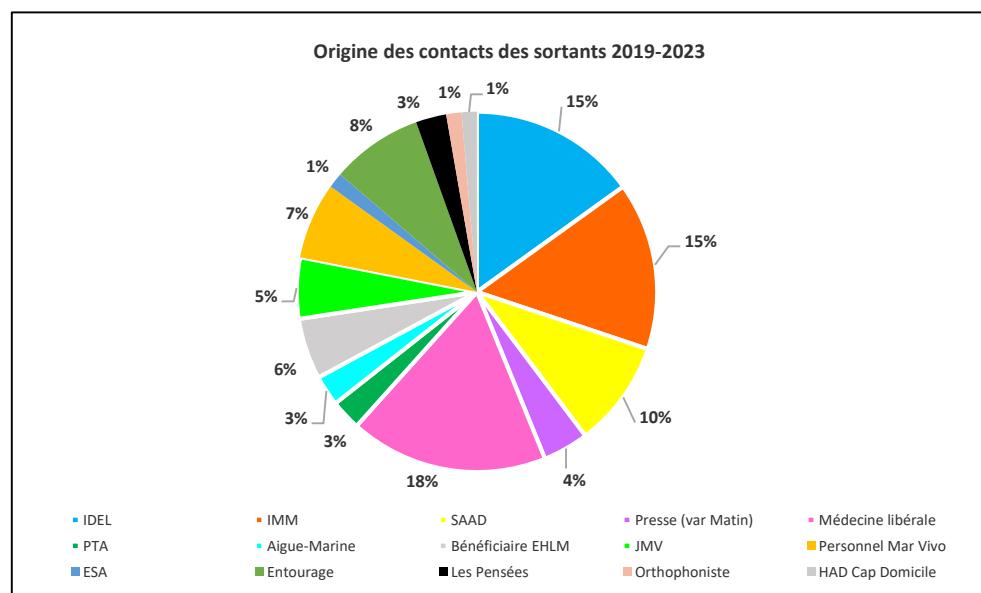
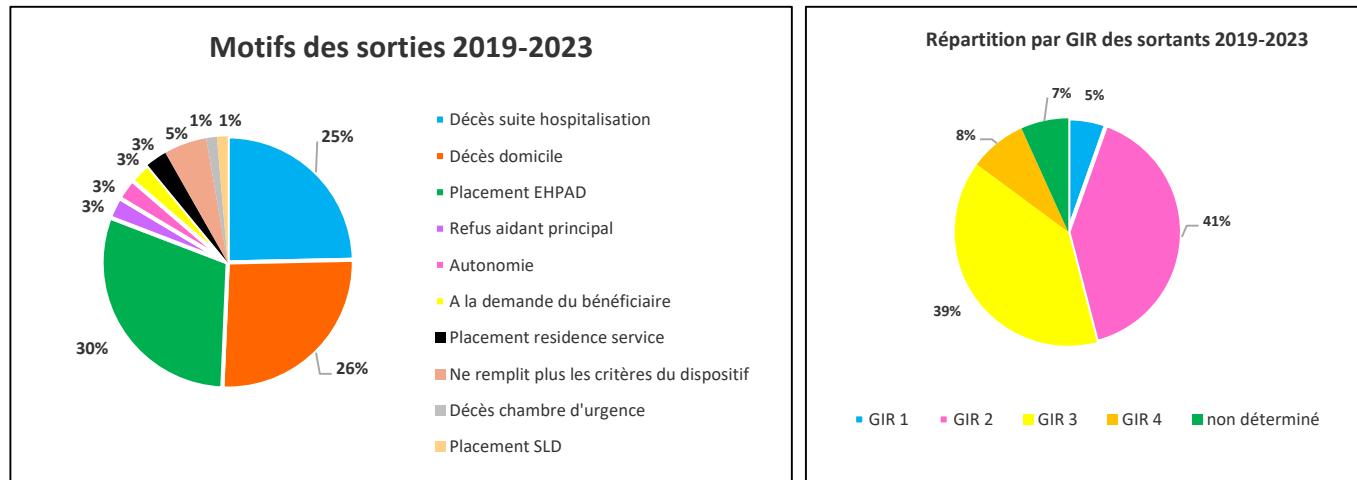
- ▶ Age moyen: 85,9 ans
- ▶ DMS: 2 ans
- ▶ Accueil de 104 personnes âgées en perte d'autonomie depuis 2019
- ▶ Passages à domicile : 594
- ▶ Contacts la nuit : 709
- ▶ Passages de nuit : 1 097
- ▶ Temps libéré : 277 interventions, soit 320 heures

ACTIVITES DU CRT EN CHIFFRES-LES PRESENTS AU 31/12/2023



ACTIVITES DU CRT EN CHIFFRES-LES SORTANTS

- ▶ Age moyen (2023): 88 ans
- ▶ DMS (2023): 1,6 ans
- ▶ 74 personnes sorties du dispositif entre 2019 et 2023



FOCUS HEBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE

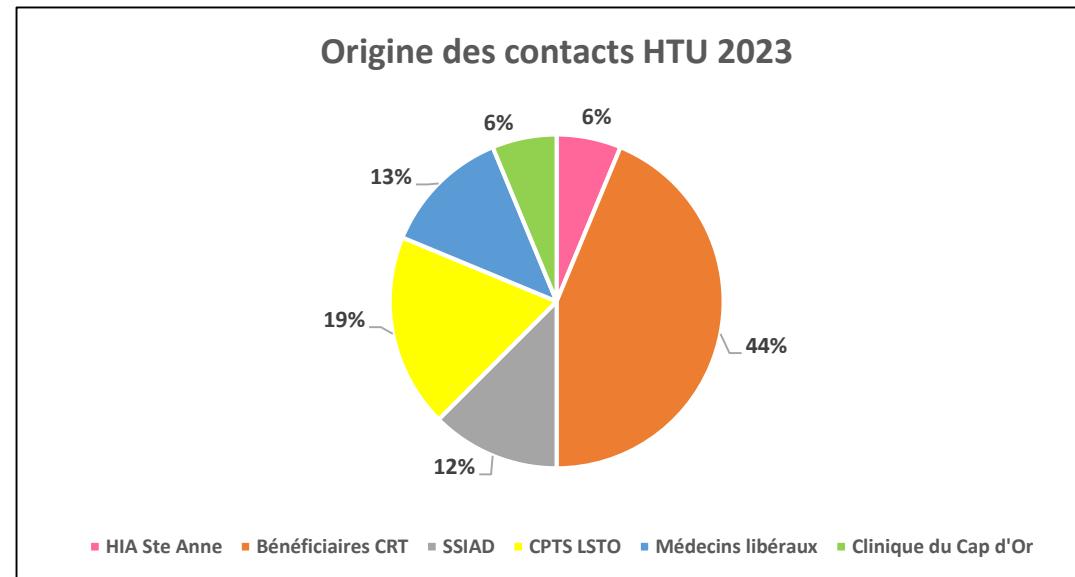
- ▶ L'HTU consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie, en sortie d'hospitalisation (médecine, chirurgie, SMR) et ne relevant plus de soins médicaux, ou venant du domicile suite à un évènement soudain un hébergement temporaire d'une durée maximale de 30 jours (période de 15 jours renouvelable une fois), pour préparer leur retour à domicile dans un cadre sécurisé et **sans reste à charge** et pour éviter les ré-hospitalisations.
- ▶ Le recours à l'HTU en EHPAD a pour objectif de :
 - Faciliter les sorties d'hospitalisation pour une personne âgée en perte d'autonomie ;
 - Améliorer et sécuriser le retour à domicile d'une personne âgée après un séjour hospitalier ;
 - Limiter les durées moyennes de séjours à l'hôpital et les ré-hospitalisations évitables ;
 - Améliorer le recours à l'hébergement temporaire **en supprimant le reste à charge de la personne âgée.**

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN HTU

- ▶ L'admission de la personne âgée en hébergement temporaire relève d'une décision conjointe du praticien hospitalier de l'établissement de santé ou du médecin traitant et du médecin coordonnateur ou en charge de valider les admissions dans l'EHPAD.
- ▶ Toute personne accueillie en hébergement temporaire d'urgence doit bénéficier à son admission d'un contrat de séjour nominatif et signé.
- ▶ La préparation au retour au domicile doit s'effectuer dès l'entrée de l'usager en HTU, en lien avec l'ensemble des acteurs.
- ▶ En fonction des disponibilités de l'EHPAD LES JARDINS DE MAR VIVO.

HTU 2023 EN CHIFFRES

- ▶ Nombre d'HTU : 16
- ▶ Nombre de journées réalisées: 310 jours
- ▶ Durée moyenne de séjour: 19 jours



MERCI DE VOTRE ATTENTION...